

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA	
Type : BP 2024	Réf : 9157
Service : DSF	
Commission : 1 - Commission Finances, Contractualisations et Affaires générales	
Rapporteur : Marie-Christine DALLOZ	
DÉLIBÉRATION N° CD_2023_129 du 18/12/2023	

BUDGET PRIMITIF 2024

Bases juridiques :

- Vu les dispositions de l'article 5 de la loi du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

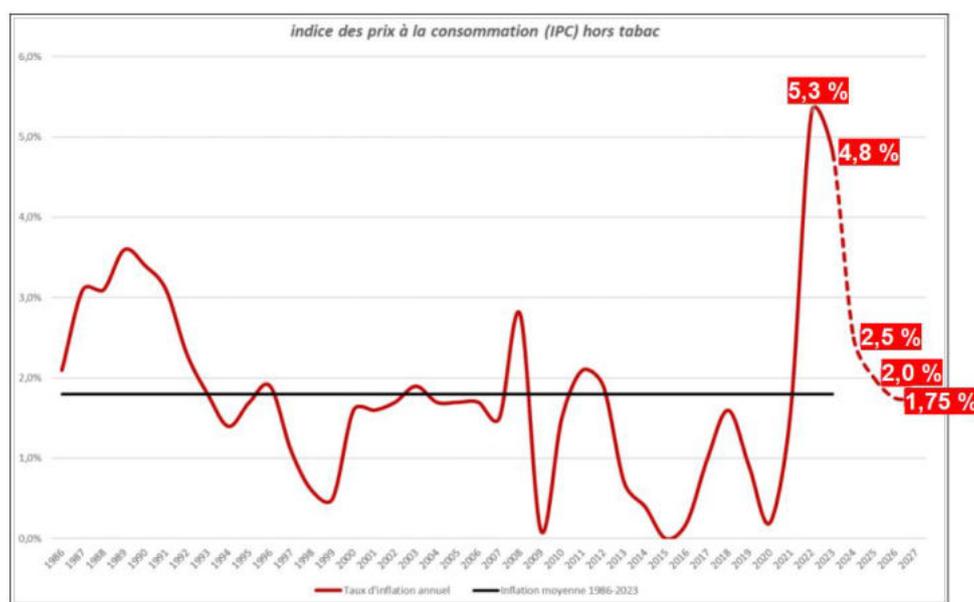
J'ai l'honneur de soumettre à votre examen mes propositions relatives à l'élaboration du Budget primitif 2024.

Ce rapport, après une partie introductive, détaillera les grands équilibres du budget 2024 (I), ainsi que ses ratios clés (II), pour présenter ensuite une étude des dépenses par axes thématiques (III) et un zoom sur les dépenses d'investissements (IV), avant de conclure avec quelques informations sur les évolutions réglementaires (V).

Sont jointes à ce rapport une annexe répartissant les crédits par budget et par chapitre, ainsi qu'une fiche de présentation brève et synthétique qui retrace les informations financières essentielles du Budget primitif 2024.

Le rapport de la Cour des Comptes sur les finances publiques locales en 2023, dont une synthèse vous est présentée ci-après, définit le contexte économique dans lequel s'inscrit le BP 2024 du Département.

La France, comme la plupart des autres pays européens, connaît en 2023 une situation macroéconomique moins favorable qu'en 2022. Selon les prévisions du projet de loi de finances pour 2024, la croissance s'élèverait à 1 %, l'inflation continuerait à s'inscrire à un niveau élevé et la consommation des ménages reculerait légèrement en volume.



Le **PLF 2024** table sur une inflation de 4,8 % hors tabac pour 2023, soit un niveau relativement proche de l'inflation définitive de 2022 (5,3 %), puis il anticipe une inflation de 2,5 % en 2024, soit une réduction de moitié, puis 2 % en 2025 et 1,75 % à compter de 2026.

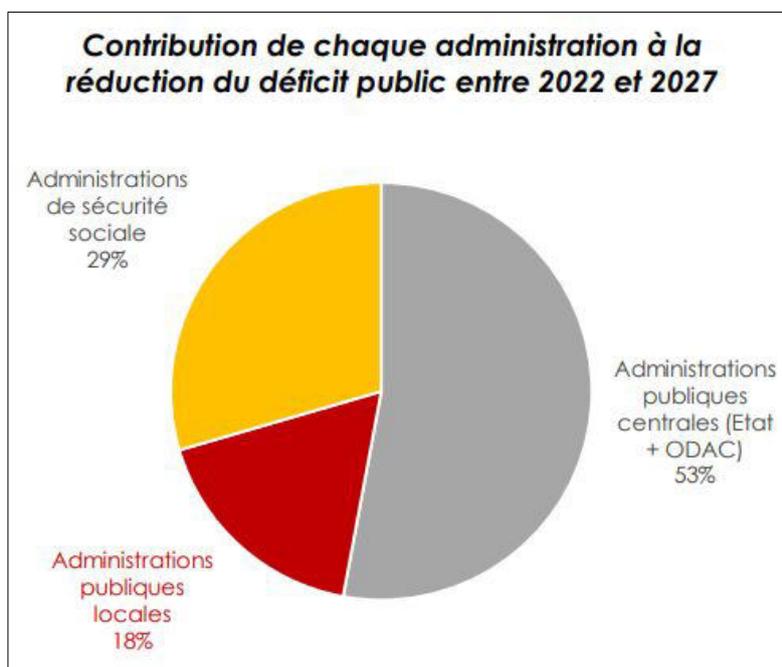
Ces évolutions affectent les recettes et les dépenses de fonctionnement des Communes, des Intercommunalités, des Départements et des Régions. De ce fait, elles affectent aussi l'épargne qui, avec d'autres ressources, leur permet d'investir.

L'épargne brute se contracterait fortement en 2023 pour les Départements qui subissent un effet de ciseau défavorable.

En 2023, les recettes de TVA des Départements, qui remplacent celles de taxe foncière sur les propriétés bâties et de CVAE, pourraient augmenter à un rythme inférieur à celui des prix à la consommation. En revanche, les Départements connaîtront pour la première fois une baisse significative des recettes de DMTO, même s'il est probable que ces recettes continueront à dépasser le niveau très élevé atteint en 2019. En outre, les dépenses sociales des Départements (soit 54,5 % de leurs charges de fonctionnement en 2022) et celles de rémunération de leurs agents (21,9 %) augmenteraient plus vite que les prix.

Dans le même temps, les dépenses d'achats de biens et de services, de rémunérations des agents, de prestations sociales et de frais financiers sont poussées à la hausse, de manière directe ou indirecte, par l'inflation.

Le projet révisé de **loi de programmation des finances publiques 2023-2027** adopté par l'Assemblée nationale affirme des objectifs ambitieux de participation des administrations publiques locales, notamment des collectivités et de leurs groupements, au redressement d'ensemble des finances publiques d'ici à 2027 : réduction du poids des dépenses locales dans le PIB, réalisation d'un important excédent de financement et forte diminution de l'endettement.



Source : Ressources Consultants Finances

L'atteinte de ces objectifs est fragilisée par le caractère optimiste des hypothèses de croissance économique et d'évolution des dépenses d'investissement, l'absence d'instruments à même de garantir le respect de l'objectif de ralentissement des dépenses de fonctionnement et le périmètre toujours étroit des transferts pris en compte dans l'objectif pluriannuel de maîtrise des transferts financiers de l'État.

En pratique, la Loi de Programmation des Finances publiques (version actualisée à septembre 2023) prévoit toujours un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des collectivités territoriales autour de l'inflation : 0,45 % à 0,50 % sur la période 2024-2027 avec les données chiffrées ci-dessous :

	2023	2024	2025	2026	2027
Taux de progression des DRF	4,80 %	2,00 %	1,50 %	1,30 %	1,30 %
Inflation	4,90 %	2,50 %	2,00 %	1,75 %	1,75 %

Dans l'application de ce texte, les dépenses réelles de fonctionnement des Départements (tous budgets confondus) sont retraitées avec la neutralisation des dépenses liées au RSA, à l'APA, à la PCH et à l'aide à l'enfance. A la date de rédaction de ce rapport, cet objectif ambitieux n'est associé à aucune mesure contraignante pour les collectivités.

L'autonomie financière des collectivités comprend une série de garanties qui ont un statut constitutionnel depuis 2003. Par contre, l'autonomie fiscale des collectivités, qui ne bénéficie pas d'une protection constitutionnelle, s'est réduite au fur et à mesure des réformes fiscales.

À la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), les impôts territorialisés ne représentent plus qu'une part réduite des recettes de fonctionnement des Départements.

Comme le souligne la Cour des Comptes, une autonomie financière véritable des collectivités doit emporter une capacité accrue de ces dernières à faire face aux aléas économiques, le rôle d'assureur de l'État devenant ainsi exceptionnel.

La mise en place de mécanismes de mise en réserve, collective ou individuelle, des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) des Départements marque une évolution pertinente dans cette direction ; les sommes concernées restent cependant modestes. Au-delà des DMTO, il conviendrait de mettre en place, par catégorie de collectivités, des dispositifs de résilience collective, alimentés par une fraction de la dynamique positive des recettes de TVA qui leur sont affectées.

En ce qui concerne la **péréquation financière**, les collectivités doivent disposer des ressources nécessaires à l'exercice de leurs compétences. Or, la répartition des bases des impôts locaux sur les entreprises et les ménages ne coïncide pas avec les besoins de financement des collectivités induits par les caractéristiques de leur population et de leur territoire.

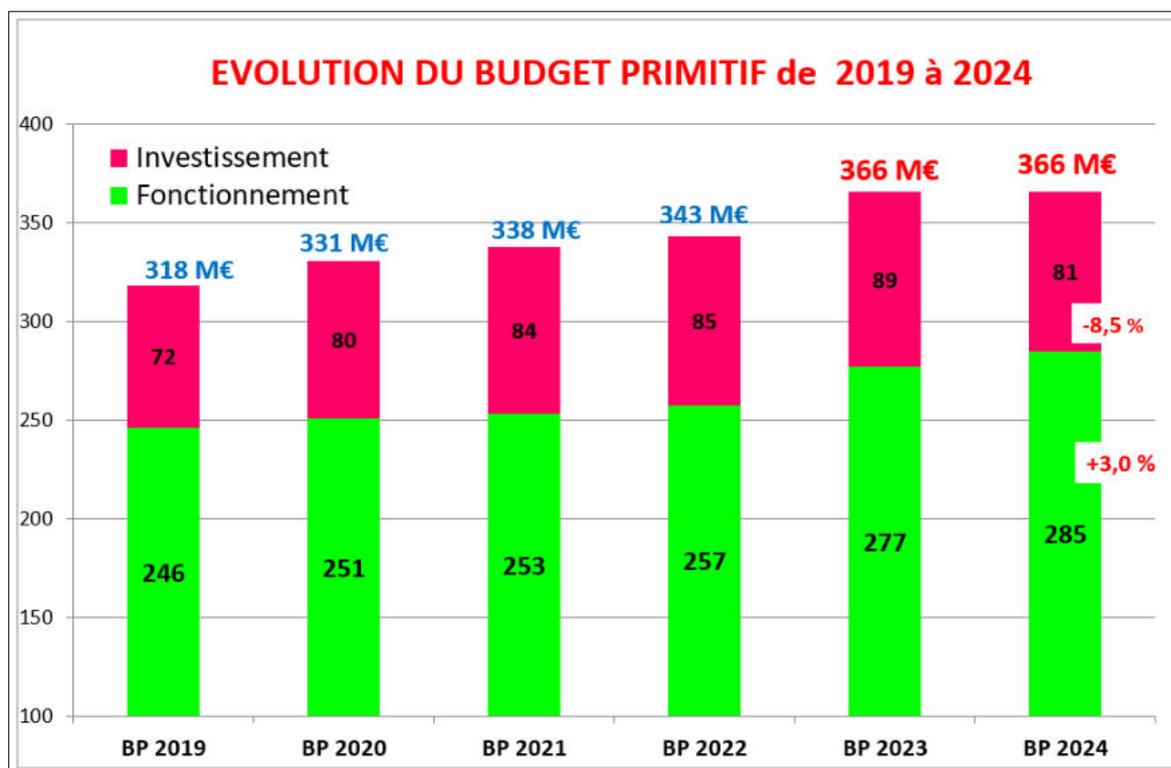
En 2022, tous dispositifs confondus, la péréquation représentait 4,8 % des recettes réelles de fonctionnement des Départements, en hausse sensible. Ce poids globalement limité recouvre cependant des différences marquées entre les collectivités.

En dehors du nécessaire réexamen des modalités de répartition des concours financiers de l'État qui créent ou aggravent des inégalités entre collectivités, plusieurs évolutions apparaissent nécessaires afin d'améliorer l'efficacité des dispositifs de péréquation. Elles concernent l'ampleur de l'effort financier de péréquation, le ciblage de celle-ci sur les collectivités défavorisées, la nature des instruments à activer et le cadre géographique de la péréquation.

Le DOB 2024 du Département du Jura a permis d'établir un constat de sa situation financière :

- Le Jura a une situation financière très satisfaisante à fin 2022,
- Le résultat de la prospective financière laisse entrevoir des capacités à investir pour la Collectivité sur les prochaines années,
- 2023 apparaît comme l'année de basculement avec une baisse constatée des recettes de DMTO (- 11 % estimé), un dynamisme moins important que prévu des recettes de TVA (3,7 % contre 5,1 %) et une évolution de l'inflation toujours difficile à anticiper,
- Un encadrement des finances locales matérialisé par la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 avec des objectifs ambitieux,
- De nombreux projets d'investissement sur les prochaines années, en particulier dans 3 secteurs : les collèges, les économies d'énergies et l'enfance.

Le BP 2024 s'équilibre à hauteur de 366,3 M€, soit un montant équivalent (+ 0,2 %) à celui de 2023 (365,6 M€), et qui reste nettement supérieur (+ 10 %) à la moyenne de 332,5 M€ des 4 précédents BP de 2019 à 2022.



Pour la première fois depuis 2018, l'évolution est différenciée selon les sections : celle de fonctionnement croît de **8,3 M€ (+ 3 %)**, tandis que celle des investissements diminue de **- 7,6 M€ (- 8,5 %)** du fait de l'aboutissement du déploiement du FTTH qui avait fortement impacté la section d'investissement ces 3 dernières années. Ces évolutions traduisent le contexte socio-économique, les choix de gestion opérés et l'avancée des projets financés qui sont détaillés ci-dessous.

Pour la section de fonctionnement, la variation à la hausse est essentiellement liée aux dépenses sociales (49,3 % du budget 2024) et de ressources humaines (25,1 % du budget 2024).

Les dépenses sociales augmentent de 4,6 M€ (+ 3,4 %) avec une inscription proposée au budget à hauteur de 140,7 M€. Compte tenu de l'inflation et de la situation financière des établissements médico-sociaux, le Département augmentera de façon substantielle les taux directeurs 2024 de leurs charges de gestion, entraînant une charge évaluée à + 2,8 M€ pour la Collectivité au titre de l'aide sociale à l'hébergement. Par ailleurs, les minima sociaux seront augmentés par l'État, dont le RSA comme chaque année au 1^{er} avril (+ 4,6 %).

Les dépenses RH augmentent de 3,2 M€ (+ 4,7 %), principalement en raison de mesures gouvernementales, dont :

- l'attribution de 5 points d'indice à tous les agents à partir de janvier 2024 (soit environ 25 € de plus par mois par agent), et jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires pour les bas salaires,
- le remboursement de 75 % du forfait de transport collectif des agents (contre 50 % avant septembre 2023),
- la revalorisation du barème de monétisation des comptes épargne temps (CET, + 10 %).

Les autres postes de dépenses sont impactés par l'inflation, prise en compte dans le Budget 2024 à hauteur de 2,6 %.

Pour la section d'investissement, le déploiement de la fibre optique s'achèvera en 2024, ce qui se traduit par une baisse de 9,6 M€ sur le budget annexe de l'aménagement numérique. Par ailleurs, l'effort de désendettement opéré les années précédentes permet la réduction du remboursement en capital des emprunts, soit une baisse de 1,1 M€.

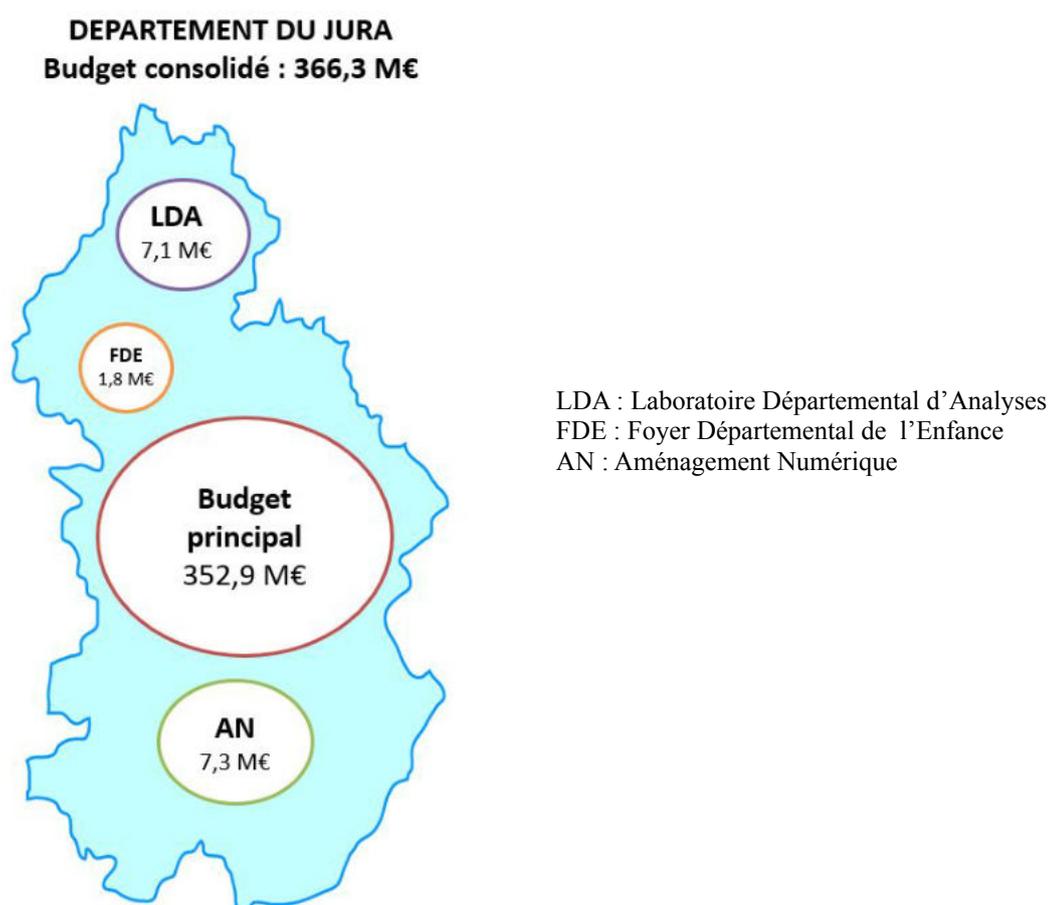
Ces réductions permettent à la collectivité de poursuivre en 2024 ses investissements concernant :

- les bâtiments et collèges à hauteur de 14,8 M€ (+ 3,2 %), dont la réhabilitation du collège Maryse Bastié, des travaux d'économie d'énergie et de mise en accessibilité handicapés, ainsi que le projet immobilier du secteur Rouget de Lisle,
- les routes à hauteur de 25 M€ (+ 3,3 %), dont les travaux sur le pont de Salans, la RD 1083 entre Plainoiseau et Mantry, la descente de Montaigne sur la RD 52 et le giratoire sur la RD 53 à Arbois,

L'appui aux investissements des territoires est également renforcé en budgétant 4 M€, soit une hausse de + 1 M€.

Des travaux concernant la réfection de la piste d'atterrissage de la plateforme aéroportuaire Dole-Jura sont également inscrits à hauteur de 3,5 M€ au présent BP.

Pour financer ces investissements, le recours à l'emprunt est prévu à hauteur de 18 M€, équilibrant ce projet de Budget 2024.



Dans le tableau suivant, les crédits de dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement sont ventilés entre le budget principal et les 3 budgets annexes (Laboratoire, Aménagement numérique et Foyer de l'enfance).

	Budget Principal	Budget LDA	Budget AN	Budget FDE
Investissement	74,6 M€	0,4 M€	6,0 M€	0,05 M€
Fonctionnement	278,3 M€	6,7 M€	1,3 M€	1,7 M€

I – LES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET 2024

A - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET 2024

	DEPENSES		RECETTES	
INVEST.	14,4	Dette - Capital	Recettes définitives	21,8
	66,6	Investissements	Emprunt	18,0
			EPARGNE BRUTE	41,2
FONCT.	41,2	EPARGNE BRUTE	Recettes de fonctionnement	326,5
	283,2	Dépenses de fonctionnement		
	2,1	Frais financiers		

Le BP 2024 du Département du Jura fait apparaître :

- 326,5 M€ de recettes réelles de fonctionnement,
- 285,3 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, dont 2,1 M€ de frais financiers (remboursements d'intérêts),
- une épargne brute de 41,2 M€,
- 81 M€ de dépenses d'investissement, incluant 66,6 M€ de dépenses d'équipement proprement dites (opérations réalisées directement par le Département ou à travers le versement de subventions) et 14,4 M€ de remboursements d'emprunts en capital,
- des emprunts nouveaux : 18 M€ (contre 21 M€ au BP 2023).

B - RAPPEL DES CRÉDITS VOTÉS SUR L'EXERCICE 2023

- En dépenses

	BP 2023	Reports	DM1 2023	DM2 2023	Total voté
Investissement	88,5 M€	8,9 M€	9,1 M€	1,3 M€	107,8 M€
Fonctionnement	277,0 M€	0,3 M€	1,1 M€	2,6 M€	281,0 M€
Total	365,6 M€	9,2 M€	10,2 M€	3,9 M€	388,8 M€

- En recettes

	BP 2023	Reports	DM1 2023	DM2 2023	Total voté
Emprunt	21,0 M€	0,0 M€	- 3,5 M€	- 3,0 M€	14,5 M€

Comme le montre le tableau récapitulatif ci-dessus, le montant des crédits inscrits sur l'exercice 2023 (toutes étapes budgétaires confondues) est de 388,8 M€ alors que 365,6 M€ avaient été votés en dépenses au BP 2023, avec 21 M€ en recette d'emprunt. Hors reports, liés à la mécanique comptable, les DM1+2 à hauteur de 14,1 M€ ont représenté un ajustement de 3,86 %. A titre de comparaison, les ajustements 2022 avait représenté une hausse de 5,51 %.

Le BP 2024 a été élaboré selon le même principe de sincérité, avec exhaustivité, cohérence et exactitude, en fonction des meilleures projections possibles à la date de rédaction de ce rapport.

C - ANALYSE DES RECETTES DU BP 2024

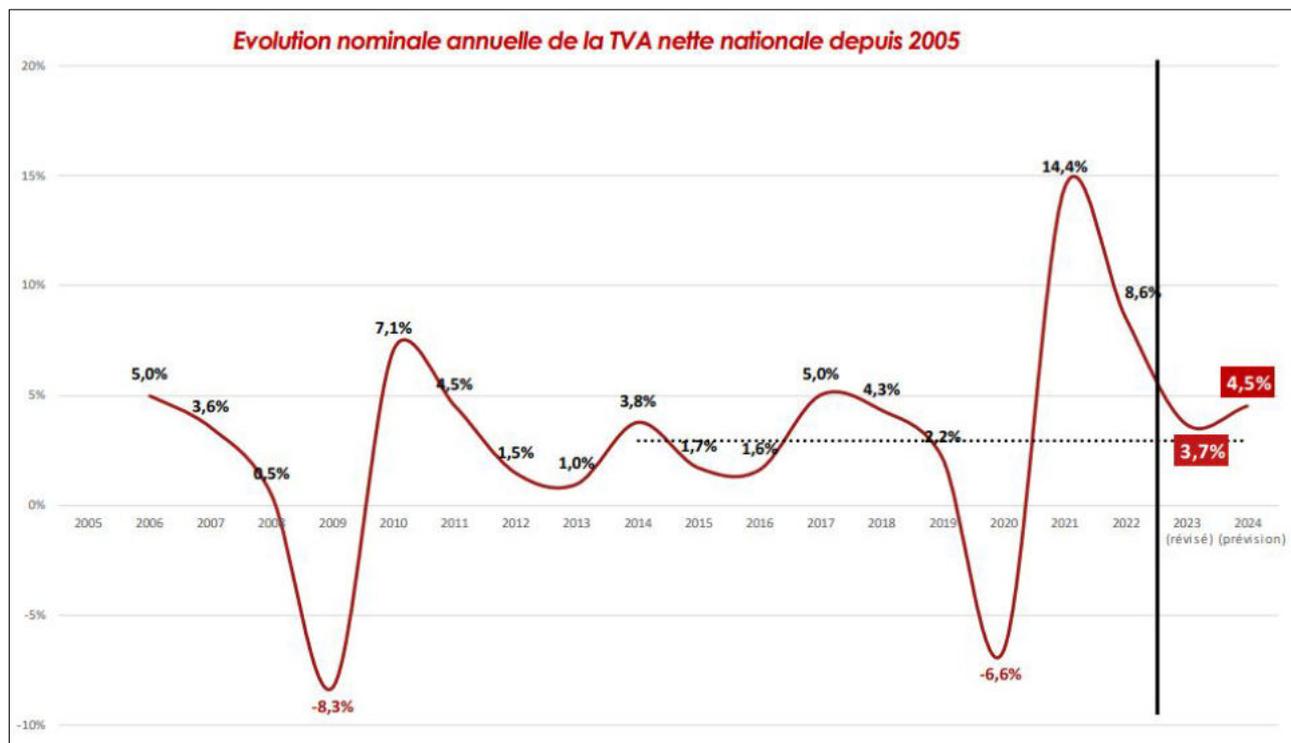
Quatre recettes représentent à elles seules plus de 70 % des recettes réelles de fonctionnement du budget du Département : la TVA et les DMTO (soumises aux aléas économiques), la Taxe sur les Conventions d'Assurances (TSCA) et la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Les Départements n'ont dorénavant quasiment plus aucun pouvoir de taux (sauf pour la taxe d'aménagement). La part de la fiscalité directe s'est considérablement réduite ces dernières années, à la suite de la réforme de la taxe d'habitation et de ses conséquences sur l'ensemble de la fiscalité locale.

Le tableau ci-dessous résume le poids de ces quatre postes de recettes les plus importants du budget avec le pourcentage d'évolution prévu sur l'exercice 2024.

	BP 2023	Exercice 2023	BP 2024	Evolution BP 2024 / exercice 2023
TVA	96,0 M€	97,9 M€	101,7 M€	+ 3,9 %
DMTO	30,0 M€	32,0 M€	28,0 M€	- 12,5 %
Sous-total « éco »	126,0 M€	129,9 M€	129,7 M€	- 0,01 %
TSCA	59,0 M€	59,0 M€	61,0 M€	+ 3,4 %
DGF	41,4 M€	41,6 M€	41,8 M€	+ 0,5 %
Total des 4 postes	226,4 M€	230,5 M€	232,5 M€	+ 0,9 %
Part des RRF	71 %	70 %	71 %	

Focus sur la TVA encaissée et sur son évolution en 2024



Source : Ressources Consultants Finances

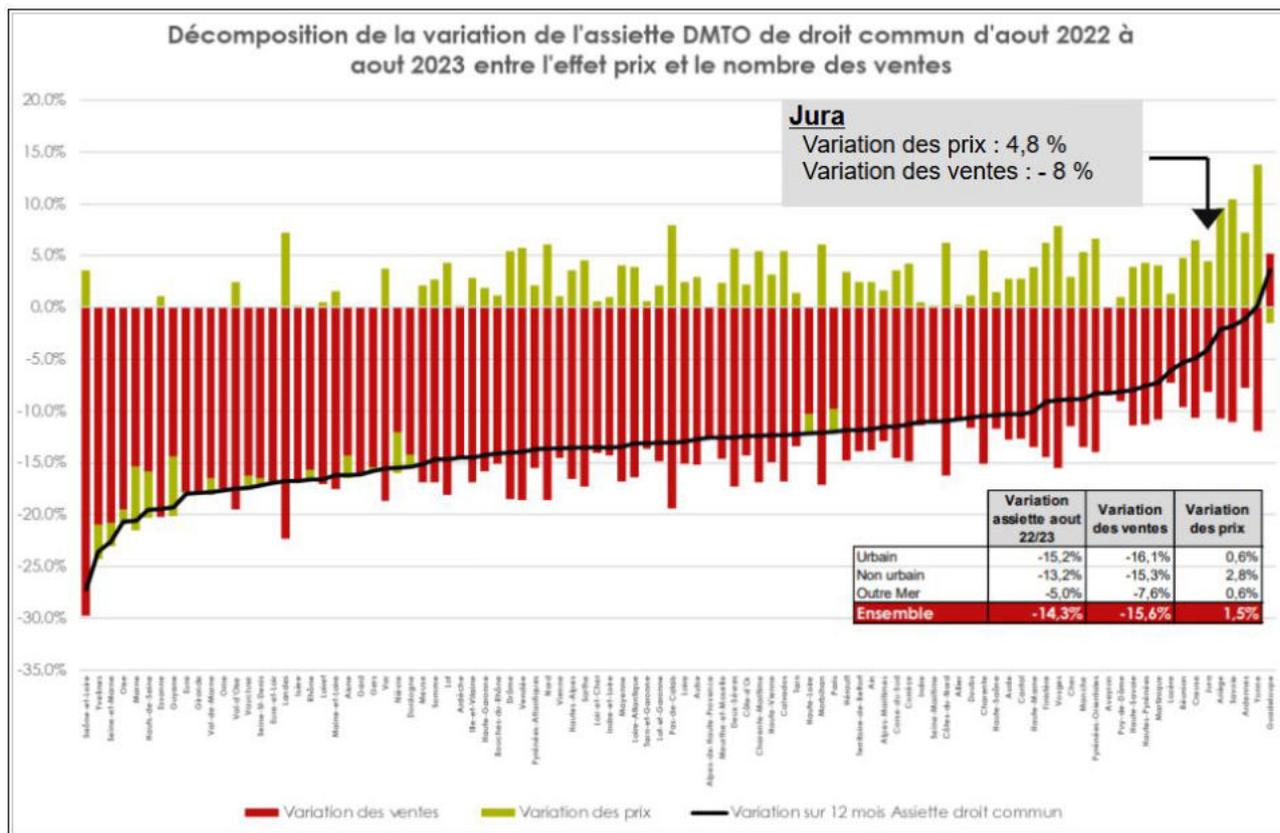
Une évolution nominale « tendancielle » du produit net de TVA de + 3,0 %/an est constatée en moyenne sur la période 2014-2019.

Un produit net de TVA révisé en progression de + 3,7 % est annoncé sur 2023 alors qu'un taux de 5,1 % avait été notifié précédemment aux collectivités.

Dans le PLF 2024, un produit net de TVA prévisionnel en hausse de + 4,5 % est attendu par rapport à 2023.

En ce qui concerne le Département du Jura, un montant de 101,7 M€ est inscrit dans le présent budget : 87,1 M€ pour la TVA compensant la perte du foncier bâti et 14,6 M€ pour la TVA CVAE. Le taux d'évolution affiché de cette ressource est prévu à 3,9 %, avec une marge de sécurité par rapport aux 4,5 % annoncés dans le PLF 2024.

Focus sur les DMTO (droits de mutation à titre onéreux)



Source : Ressources Consultants Finances

L'analyse des facteurs explicatifs de la baisse de l'assiette DMTO sur les 12 derniers mois (d'août 2022 à août 2023) est différente selon les départements.

Si l'ensemble des départements, sauf la Guadeloupe, connaît une baisse du nombre des ventes, cette baisse est atténuée pour certains, voire annulée (l'Yonne), par une augmentation des prix.

A l'inverse, pour d'autres départements, notamment les franciliens, la baisse du nombre des ventes est accentuée par une baisse en parallèle du prix de vente moyen.

Globalement, les départements urbains connaissent une augmentation des prix de + 0,6 % sur la période d'août 2022 à août 2023 quand elle est encore de + 2,8 % pour les départements ruraux.

Pour le département du Jura, l'augmentation des prix sur les 12 derniers mois reste importante, évaluée à 4,8 % environ. La baisse des transactions demeure modeste par rapport aux autres départements (- 8 %). Globalement, le département du Jura se situe dans les 6 départements où la baisse constatée de l'assiette DMTO est la moins importante.

Dans le rapport économique, social et financier 2024, le Gouvernement table sur une stabilité des DMTO en 2024 « en cohérence avec la stabilisation des taux directeurs de la Banque centrale Européenne ».

Cette hypothèse n'est pas partagée par le Haut Conseil des Finances Publiques. Ce dernier considère, en effet, que l'hypothèse d'une stabilité des DMTO est plutôt optimiste. Sans se risquer à donner une prévision, ce dernier met en avant la « tendance actuelle de baisse des prix et des volumes de transactions immobilières ».

Les professionnels du secteur immobilier estiment que la tendance 2023 devrait encore se prolonger en 2024.

Deux facteurs cumulatifs seraient à l'œuvre :

- la baisse des prix de l'immobilier devrait se poursuivre, voire même s'accélérer en 2024, avec une baisse moyenne de - 4 %,
- les volumes de transactions devraient continuer à diminuer pour se stabiliser autour de 800 000 ventes d'ici à septembre 2024 (contre 890 000 ventes en 2023, soit - 10 %).

Ces deux effets cumulés pourraient donc entraîner une baisse des DMTO de l'ordre 15 % en 2024.

Au BP 2024, un montant de 32 M€ est inscrit en DMTO pour le Département du Jura, avec une prévision de baisse de 12,5 % par rapport à l'exercice 2023.

Le tableau suivant présente, par section, l'ensemble des recettes du BP 2024.

Recettes de fonctionnement :	326,5 M€	Recettes d'investissement :	42,4 M€
Fiscalité directe <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'assiette TFB • IFER • FNGIR 	12,8 M€ 4,6 M€ 1,5 M€ 6,7 M€	Dotations d'investissement <ul style="list-style-type: none"> • DSID • FCTVA • Dotation des collèges • ANAH (Aide à la pierre) • Numérique (État, Région, Com Com) • Autres 	24,0 M€ 0,7 M€ 5,8 M€ 1,3 M€ 5,3 M€ 7,0 M€ 3,9 M€
Fiscalité indirecte <ul style="list-style-type: none"> • TVA compensation TFB • TVA compensation CVAE • Taxe sur l'électricité • Droits de mutation • Fonds de péréquation DMTO • TSCA+TICPE décentralisation • TICPE (RSA) • Autres (Taxe d'aménagement) 	214,3 M€ 87,1 M€ 14,6 M€ 3,0 M€ 28,0 M€ 10,0 M€ 61,0 M€ 9,7 M€ 0,9 M€	Emprunts <ul style="list-style-type: none"> • Budget principal 	18,0 M€ 18,0 M€
Dotations de fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> • Allocations compensatrices • DGF • DGD • DCRTP • Fonds de financement APA • Participation CNSA (PCH, MDPH...) • Autres 	80,8 M€ 2,5 M€ 41,8 M€ 1,7 M€ 7,7 M€ 15,3 M€ 5,6 M€ 6,2 M€	Remboursement prêts (logement), produits de cessions	0,4 M€
Produits des activités <ul style="list-style-type: none"> • LDA • Numérique • Social • Divers 	18,6 M€ 7,2 M€ 2,7 M€ 6,5 M€ 2,2 M€		

En 2024, les recettes de fonctionnement affichent une hausse limitée à 6,5 M€ (+ 2 %) par rapport au BP 2023, issue essentiellement :

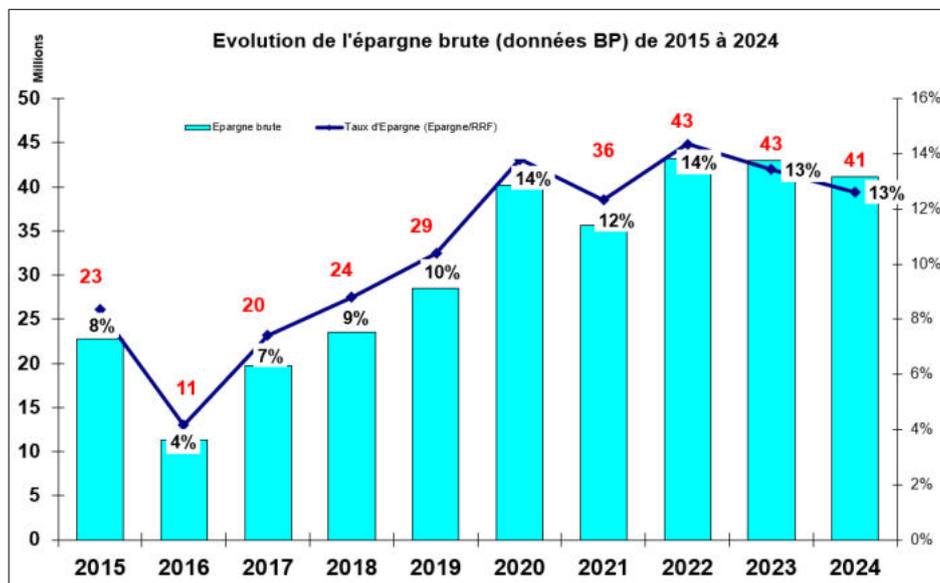
- de la TVA versée en compensation de la TFB et de la CVAE (+ 5,7 M€)
- de la TSCA + TICPE décentralisation (+ 2 M€)
- du fonds de financement de l'APA et de la participation CNSA (+ 2,5 M€).

Ces hausses sont atténuées par une baisse attendue sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et le fonds de péréquation de DMTO (- 3 M€).

Le montant de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), quant à lui, est reconduit presque à l'identique.

II – LES RATIOS CLÉS DU BUDGET 2024

A – Évolution de l'autofinancement aux BP (épargne brute)

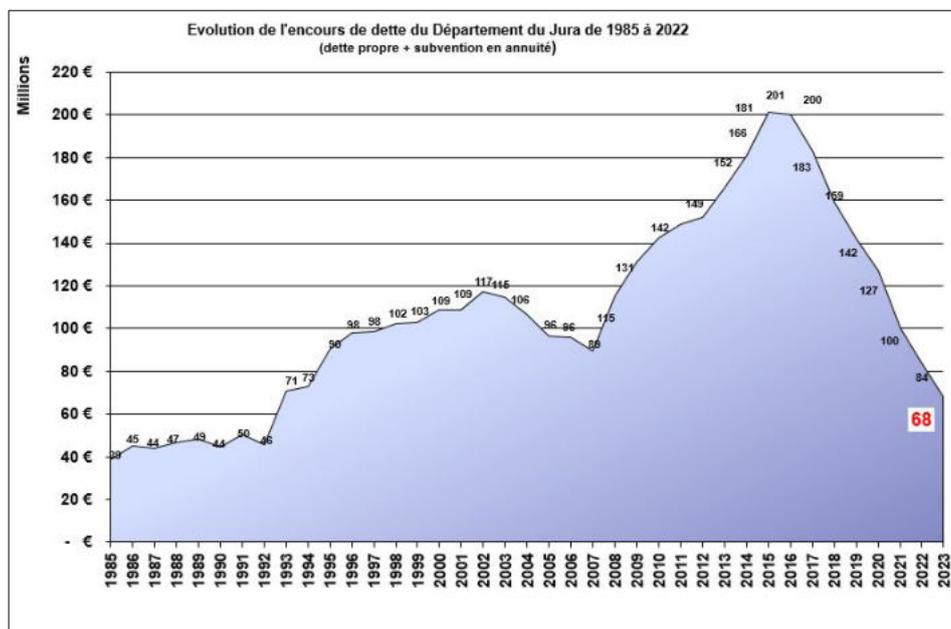


Le montant de l'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement) prévu au BP 2024 s'élève à 41,2 M€, accentuant par rapport au BP 2023 (- 1,8 M€) la légère baisse amorcée au BP 2023 par rapport au BP 2022 (- 0,2 M€).

Le taux d'épargne brute prévisionnel (rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement) reste néanmoins à un niveau élevé, proche de 13 % au BP 2024.

Il convient de rappeler que le compte administratif affiche un taux de réalisation en matière d'épargne toujours supérieur à la prévision du BP. Au compte administratif 2022, l'épargne brute s'élevait, en effet, à 80 M€.

B – Encours de dette prévisionnel au 31/12/2023



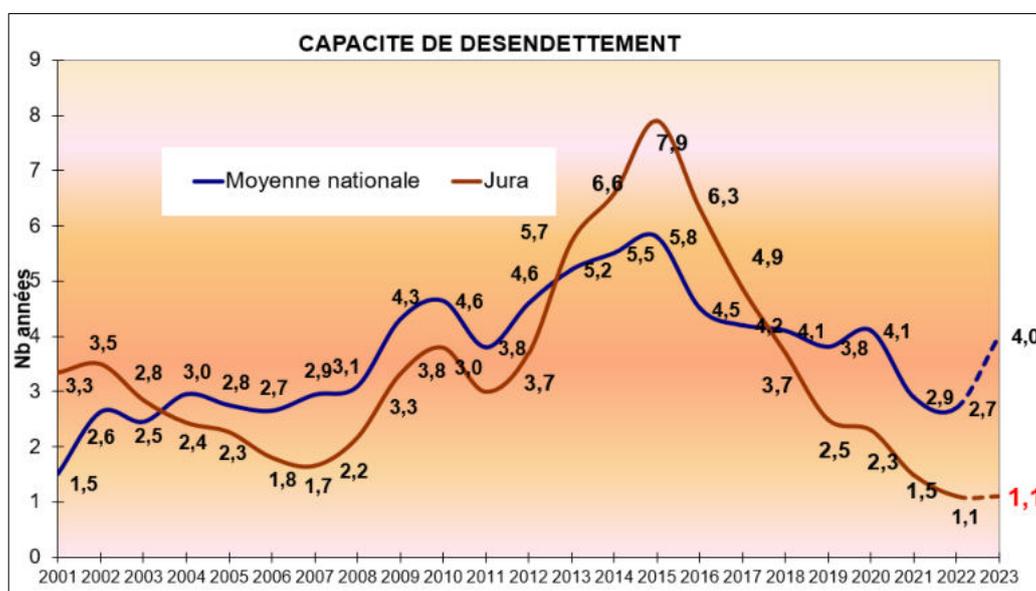
A la fin de l'exercice 2023, l'encours de dette du Département sera arrêté à hauteur de 68 M€, en baisse de 16 M€ par rapport à 2022, et revenant à un niveau jamais atteint depuis 30 ans. Le désendettement ainsi opéré, laisse présager des capacités à investir pour les années à venir malgré le contexte inflationniste et le retour de « l'effet ciseau ».

A noter qu'après la nette augmentation des taux d'intérêts liée à la remontée rapide et continue des taux directeurs de la BCE de juillet 2022 à septembre 2023, une stagnation semble s'amorcer pour 2024, voire une décline mi-2024, en lien avec des statistiques plus rassurantes sur l'inflation. Cette analyse reste toutefois à confirmer dans les mois qui viennent, et son bénéfice pour la Collectivité à relativiser au vu de la hausse constatée sur 2023 des marges bancaires.

Fin novembre 2023, les taux directeurs de la BCE étaient inchangés depuis fin septembre, à hauteur de 4,50 % pour le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement.

Une collectivité peut espérer emprunter à un taux fixe sur 15 ans avoisinant les 4 % actuellement.

C- Capacité de désendettement prévisionnelle au 31/12/2023



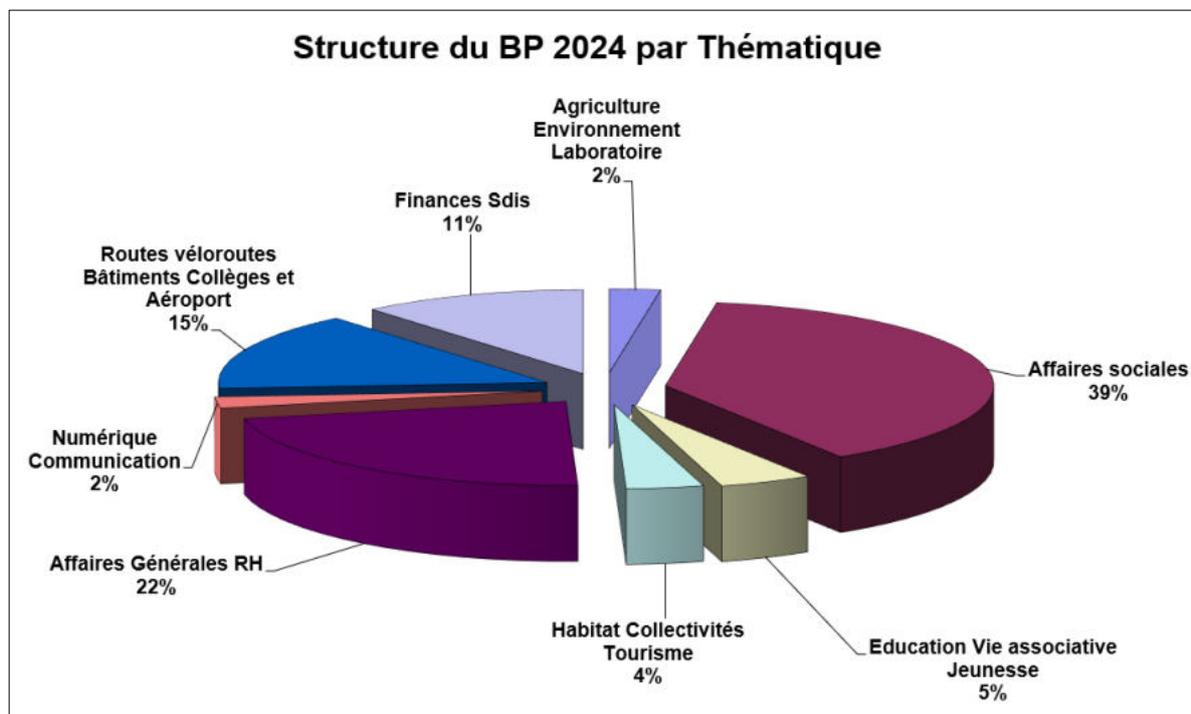
La capacité de désendettement du Jura, calculée à la date de rédaction du rapport, est estimée à un niveau de 1,1 année à fin 2023, comparable au niveau atteint au CA 2022.

Pour rappel, la première limite prudentielle à ne pas dépasser est fixée à 8 ans, puis 12 ans, sachant qu'une capacité de 15 ans rend, au plan théorique, une collectivité insolvable.

III – ÉTUDE DES DÉPENSES DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Budget Primitif 2024 (hors écritures de liaison) est présenté à travers la répartition des crédits selon les axes thématiques suivants :

Thématique	BP 2024	
	CP	AP
Axe 1 - Agriculture, Environnement et Laboratoire	9,2 M€	
Axe 2 - Affaires sociales	141,2 M€	
Axe 3 - Éducation, vie associative, jeunesse	16,7 M€	
Axe 4 - Habitat, collectivités, tourisme	13,9 M€	8,1 M€
Axe 5 - Affaires générales, RH	81,7 M€	
Axe 6 - Numérique, communication	7,9 M€	
Axe 7 - Routes, véloroutes, bâtiments, collèges et aéroport	55,0 M€	3,0 M€
Axe 8 - Finances, SDIS	40,7 M€	
TOTAL GÉNÉRAL	366,3 M€	11,1 M€



A - AXE 1 / AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET LABORATOIRE : 9,2 M€

Couvre l'ensemble des dépenses et recettes relatives :

- au secteur agricole,
- aux programmes d'aide en matière d'environnement (milieux naturels, hydraulique, etc),
- au budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses.

Détail des crédits inscrits au BP 2024

Axe 1 - Dépenses		Axe 1 - Recettes	
Agriculture	1,1 M€		
• Filières agricoles & actions div.	0,7 M€		
• Aides aux organismes	0,4 M€		
Environnement, Rivières ENS	1,1 M€	Taxe d'aménagement	0,6 M€
Développement des réseaux (eau, assainiss)	0,1 M€		
LDA (hors amortissements) invest. + fonct.	6,9 M€	Recettes LDA	7,2 M€

Dans le budget annexe du laboratoire, les recettes prévues couvrent l'intégralité des dépenses envisagées, et comme pour les budgets 2022 et 2023, aucune subvention d'équilibre n'est nécessaire en 2024, que ce soit en investissement ou en fonctionnement.

B - AXE 2 / AFFAIRES SOCIALES : 141,2 M€

Couvre l'ensemble des dépenses et recettes à caractère social dont le transport d'élèves en situation de handicap.

Détail des crédits inscrits au BP 2024

Axe 2 - Dépenses		Axe 2 - Recettes	
Personnes handicapées	49,6 M€	Participation CNSA	9,0 M€
Transport élèves handicapés	2,1 M€		
MDPH	1,5 M€	Recouvrements MDPH + CNSA	1,9 M€
Personnes âgées	5,9 M€	Recouvrements divers	1,8 M€
Conférence des financeurs	0,9 M€	Conférence des financeurs	0,9 M€
APA	29,0 M€	CNSA + indus	15,5 M€
Enfance famille santé	25,7 M€	Recouvrements divers	0,2 M€
Prévention médico-sociale	0,5 M€	Recouvrements divers	0,1 M€
RSA	24,2 M€	TICPE + recouvrements divers	10,0 M€
Aide à différents organismes	1,4 M€		
Aides à l'investissement	0,1 M€		
FSL	0,4 M€	FSL	0,3 M€
TOTAL	141,2 M€	TOTAL	39,7 M€

Foyer de l'enfance	1,8 M€	Foyer de l'enfance	1,8 M€
--------------------	--------	--------------------	--------

Le budget annexe du Foyer de l'enfance est financé par la ligne enfance famille du budget principal.

En 2024, le budget relatif aux dépenses d'action sociale affiche une augmentation de 4,6 M€ (+ 3,4 %) par rapport au budget 2023, qui était déjà en augmentation de 7,7 M€ par rapport au BP 2022.

Le Département fixe le taux directeur qui régit l'évolution des tarifs des établissements médico-sociaux avec, pour objectif, la maîtrise raisonnable des tarifs tout en donnant aux établissements les moyens nécessaires pour assurer une qualité d'accueil. En 2024, avec l'inflation qui reste forte, le Département a choisi d'augmenter à nouveau ce taux directeur, effort budgétaire évalué à + 2,8 M€ pour la Collectivité, au titre de l'aide sociale à l'hébergement.

Le RSA, comme chaque année au 1^{er} avril, sera revalorisé par le gouvernement, avec une hausse annoncée de + 4,6 % sur un an. Un ajustement sera opéré en DM1 en fonction de l'évolution du nombre de bénéficiaires.

Pour la politique de l'enfance, une nouvelle hausse de 1,7 M€ est inscrite au Budget, dans des proportions similaires à la hausse votée en 2023.

Le budget du Fonds Social du Logement (FSL), intégré en 2023 pour la première fois au budget du Département, voit son montant reconduit quasiment à l'identique.

Plusieurs réflexions sont en cours au niveau national, en particulier dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance, de la gestion des Mineurs Non Accompagnés ou encore du financement des EHPAD.

C - AXE 3 / ÉDUCATION, VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE : 16,7 M€

Couvre l'ensemble des dépenses et recettes relatives :

- aux activités artistiques et culturelles, à la lecture publique, aux archives,
- à l'éducation,
- au sport et à la jeunesse.

Détail des crédits inscrits au BP 2024

Axe 3 - Dépenses		Axe 3 - Recettes	
Culture	2,4 M€		
• Archives	0,1 M€		
• Médiathèque départementale	0,3 M€		
• Patrimoine culturel	0,3 M€		
• Spectacles vivants	0,8 M€		
• Affaires culturelles	0,9 M€		
Éducation	11,0 M€		1,0
• Dotation fonctionnement collèges	8,9 M€	Ex Farpi	1,0
• Informatisation Collèges	1,2 M€		
• Bourses et subventions fonctionnement	0,4 M€		
• Aides à l'investissement	0,5 M€		
Jeunesse et Sports	3,1 M€		
• Aides aux clubs et comités	1,8 M€		
• Aides aux manifestations	0,6 M€		
• Aides aux structures de jeunesse	0,2 M€		
• Activités de pleine nature	0,2 M€		
• FDAL	0,2 M€		
Souvenir	0,015 M€		
Événementiel	0,2 M€		

Le Département maintient des dotations conséquentes dans les domaines de la culture (+ 1,1 %), de l'éducation (+ 5,8 %) et du sport (+ 4,1 %). La dotation de fonctionnement des collèges a été fortement augmentée en 2023, avec une première augmentation prévue au BP 2023 de + 1,1 M€, puis une seconde de + 1,2 M€ en DM2, permettant de faire face notamment à l'inflation du coût de l'énergie. Ces augmentations sont intégrées au BP 2024 pour les collèges publics et privés, et augmentées de + 0,4 M€ supplémentaires.

D - AXE 4 / HABITAT, COLLECTIVITÉS, TOURISME : 13,9 M€

Couvre l'ensemble des dépenses et des recettes relatives :

- aux politiques d'appui aux territoires,
- aux programmes européens,
- au programme d'aide à la pierre,
- aux programmes touristiques départementaux (dont CDT).

Détail des crédits inscrits au BP 2024

Axe 4 - Dépenses		Axe 4 - Recettes	
Aides aux collectivités	4,0 M€		
Aides aux structures locales	0,3 M€		
SIG	0,1 M€		
Programmes européens	0,8 M€	FSE+	0,7 M€
Habitat, Urbanisme	6,8 M€	Habitat, Urbanisme (ANAH...)	5,5 M€
Tourisme	1,9 M€		
• CDT	1,4 M€		
• SMDT	0,4 M€		
• Actions touristiques	0,1 M€		

L'aide aux territoires jurassiens est gérée en AP/CP. Le Département augmente en 2024 son soutien à l'investissement des autres collectivités jurassiennes, par une hausse de 3 M€ en autorisations de programme et de 33 % (+ 1 M€) en crédits de paiement.

Les crédits des programmes touristiques départementaux sont reconduits quasiment au même niveau, tout comme la cotisation du Département à l'Agence d'ingénierie (130 000 €), et l'Aide à la pierre (6,8 M€) avec un financement par l'État dans le cadre des crédits délégués.

Par ailleurs, les premiers crédits du Fonds social européen + (FSE+) apparaissent au présent budget pour 0,7 M€.

Système d'Information Géographique :

Des crédits de paiement de 55 000 € en fonctionnement et de 2 000 € en investissement sont présents dans ce Budget primitif 2024.

Les montants demandés concernent :

- les services d'abonnement et de maintenance annuels à des logiciels pour le développement et le fonctionnement d'applications Web,
- l'abonnement annuel à la solution de catalogage et de diffusion des données géographiques à la norme européenne INSPIRE,
- l'assistance technique et la formation pour le développement des outils SIG,
- la mise à jour et la diffusion de fonds de plans et de bases de données.

Le montant de fonctionnement est revu à la hausse en raison d'une augmentation des services d'abonnement de licence et de maintenance des logiciels. Le montant de l'investissement diminue en raison d'un transfert sur une ligne de fonctionnement des acquisitions de données.

E - AXE 5 / AFFAIRES GÉNÉRALES ET RESSOURCES HUMAINES : 81,7 M€

Couvre l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la gestion des ressources et moyens transversaux (RH).

Détail des crédits inscrits au BP 2024

Axe 5 - Dépenses		Axe 5 - Recettes	
RH (Budget principal)	71,6 M€	Recettes diverses (autres structures)	2,6 M€
Moyens Généraux	2,4 M€		
Affaires Générales (assurances...)	1,9 M€	Ventes diverses et recettes de location	0,7 M€
Informatique	4,0 M€		
Coordination et Statut de l'Élu	1,8 M€		

La stratégie engagée permet de maintenir une stabilité des effectifs. Cependant, comme évoqué en introduction, le poste des dépenses RH augmente de 3,2 M€ (+ 4,7 %), principalement en raison de mesures gouvernementales de revalorisation des rémunérations en lien avec l'inflation constatée ces deux dernières années et de l'attractivité des métiers.

F - AXE 6 / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE, COMMUNICATION : 7,9 M€

Couvre l'ensemble des dépenses et des recettes relatives :

- à l'aménagement numérique du territoire,
- à la communication et au cabinet.

Détail des crédits inscrits au BP 2024

Axe 6 - Dépenses		Axe 6 - Recettes	
<u>Budget Aménagement numérique</u>	7,3 M€		
Investissement	6,0 M€	Participation (État, Régions, EPCI)	7,0 M€
• Études travaux (FTTH)	6,0 M€		
Fonctionnement	1,3 M€	Redevances	2,7 M€
• Maintenance et frais divers	0,8 M€		
• Ressources humaines	0,5 M€		
Communication institutionnelle et cabinet	0,6 M€		

La section d'investissement du budget annexe « Aménagement numérique » décroît en 2024 de 9,6 M€ en raison de l'achèvement prévu cette année du déploiement de la fibre optique sur le territoire jurassien.

Un crédit de 2 000 € sur le budget principal est reconduit pour financer l'installation d'accès à Internet par satellite.

Ce budget annexe a été construit sans recours à l'emprunt, ni subvention supplémentaire du Département pour cette année, les recettes prévues permettant son équilibre. Celles-ci proviennent en investissement de l'État, de la Région et des EPCI, et en fonctionnement des différentes redevances perçues liées à la remise des prises et à l'exploitation du réseau.

G - AXE 7 / ROUTES, VÉLOROUTES, BÂTIMENTS, COLLÈGES, AÉROPORT : 55 M€

Couvre l'ensemble des dépenses et recettes relatives :

- à la voirie départementale (en investissement et en fonctionnement),
- aux véloroutes départementales,
- au fonctionnement et à l'investissement des différents bâtiments départementaux,
- au fonctionnement et à l'investissement des différents collèges jurassiens,
- à la gestion de l'aéroport Dole Jura.

Détail des crédits inscrits au BP 2024

Axe 7 - Dépenses		Axe 7 - Recettes	
Routes Investissement	25,0 M€		
• Renouvellement chaussées	9,8 M€		
• Ouvrages d'art	2,6 M€		
• Opérations de sécurité	0,3 M€	Participations diverses	0,3 M€
• Acquisitions matériels	3,3 M€	Participations diverses	0,2 M€
• Opérations diverses	7,3 M€	Participations diverses	0,8 M€
• Équipement de la route	0,6 M€	Participations diverses	0,3 M€
• Véloroutes	1,2 M€	Participations diverses	0,6 M€
Routes Fonctionnement	8,3 M€		
• Déneigement	1,6 M€		
• Entretien exploitation	6,7 M€	Redevances diverses	0,2 M€
Collèges	9,1 M€		
• Maintenance	1,7 M€		
• Accessibilité	1,5 M€		
• Opérations diverses	5,4 M€	Participations diverses	0,7 M€
• Fonctionnement divers	0,5 M€		
Politique énergétique	0,2 M€		
Bâtiments départementaux	6,4 M€		
Aéroport	6,1 M€	Participations diverses	1,3 M€

L'investissement routier est maintenu en 2024 avec des crédits à hauteur de 25 M€ (+ 0,8 M€ ; + 3,3 %) et permettra d'assurer les programmes annuels de renouvellement ou de renforcement nécessaires (17 M€), ainsi que d'engager ou de poursuivre les opérations routières individualisées mentionnées en introduction (8 M€, dont 1,2 M€ au titre des véloroutes et voies vertes). Les dépenses inscrites en section de fonctionnement sont limitées à un taux de croissance de + 4,2 % par rapport au BP 2023. La viabilité hivernale, budgétée à 1,6 M€, correspond à l'estimation d'un hiver « moyen ».

Côté Collèges, l'opération de réhabilitation du collège Maryse Bastié à Dole est gérée en AP/CP. Il est proposé une augmentation de 2,5 M€ de l'autorisation de programme (déjà existante à hauteur de 15,5 M€) et une inscription de 4 M€ en crédits de paiement pour 2024. Pour l'opération « Accessibilité handicapés ADAP », également gérée en AP/CP, une inscription de 1,5 M€ de CP est prévue.

Pour les bâtiments départementaux, un ajustement de l'AP est prévu à hauteur de + 0,5 M€ pour la reconstruction du CERD d'Orchamps et l'intégralité des crédits de paiements associés sont inscrits au Budget 2024 pour 1,2 M€.

Pour l'aéroport Dole Jura, un montant d'investissements de 4 M€ est prévu lors de ce BP, dont 3,5 M€ affectés au projet de mise aux normes de la piste et du taxiway. Le marché de maîtrise d'œuvre vient d'être attribué, et les études d'avant-projet sommaire permettront de valider la planification au premier trimestre 2024.

H - AXE 8 / FINANCES ET SDIS : 40,7 M€

Couvre l'ensemble des dépenses et des recettes relatives :

- à la gestion de la dette et de la trésorerie,
- au financement du SDIS et du programme d'investissement des casernes,
- à la contribution résultant du transfert de compétences transport à la Région.

Détail des crédits inscrits au BP 2024

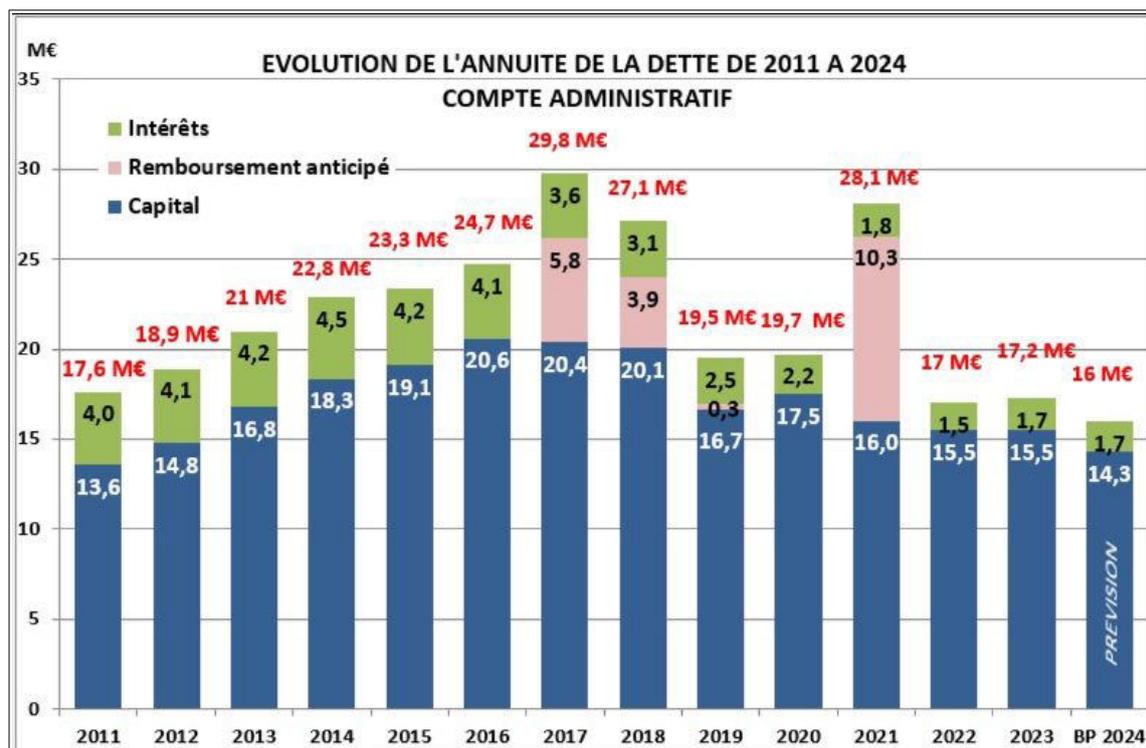
Axe 8 - Dépenses		Axe 8 - Recettes	
Dettes - Remboursement du capital	14,4 M€	Emprunt	18,0 M€
Dettes - Intérêts et frais financiers	2,1 M€		
SDIS	10,5 M€		
Taxe d'aménagement (CAUE)	0,5 M€	Taxe d'aménagement (CAUE)	0,3 M€
Finances autres (cotisat°, Admis Non valeurs)	0,5 M€		
Fonds de péréquation DMTO	2,5 M€	Fonds de péréquation DMTO	10,0 M€
Contribution Région transfert de comp.	10,3 M€		

La gestion active de la dette et l'effort de désendettement opéré les années précédentes (encours historiquement bas de 68 M€ en 2024) permettent :

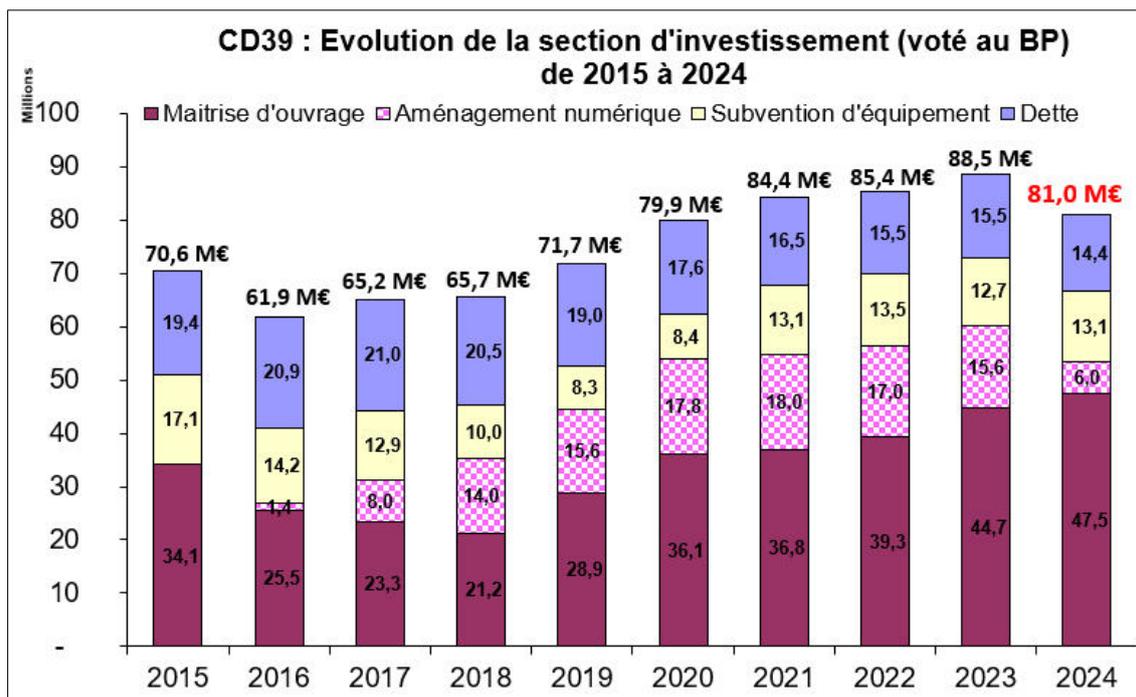
- la réduction du remboursement en capital des emprunts qui sera de 14,4 M€, soit une baisse de - 1,1 M€ sur la section d'investissement,
- la limitation de l'impact de la hausse des intérêts sur la section de fonctionnement à hauteur de 2,1 M€. En effet, moins d'un tiers des emprunts ont été conclus à taux variables référençant les index monétaires Euribor (à 3, 6 et 12 mois) en forte augmentation en 2022-2023, et qui resteront élevés en 2024.

Un rapport spécifique détaille l'évolution de la dette sur plusieurs exercices.

Concernant la lutte contre l'incendie et les secours à la personne, conformément à ses objectifs, le Département y a contribué en 2023 à parts égales avec les communes. Pour 2024, la contribution départementale au contingent du SDIS s'élèvera à 10 M€, soit une augmentation de 0,4 M€ (+ 3,8 %) par rapport au BP 2023. En plus de cette enveloppe de fonctionnement, le Département renouvelle sa participation à la construction et l'aménagement de casernes sous la forme d'une subvention d'investissement à hauteur de 0,5 M€.



IV – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Pour la première fois depuis 2019, le montant global de la section d'investissement votée au BP de l'année à venir diminue par rapport au BP de l'année précédente du fait de l'achèvement du déploiement du FTTH. Toutefois, les investissements en maîtrise d'ouvrage propre au Département continuent de croître, comme depuis 2019, pour atteindre le niveau de 47,5 M€ en 2024 (+ 6,3 %). Les principaux investissements 2024 au niveau des bâtiments et collèges, des routes et de l'aéroport ont été mentionnés en introduction du présent document.

Ainsi l'écart résiduel est lié à l'achèvement du déploiement de la fibre optique (- 9,6 M€ sur le budget annexe de l'aménagement numérique) et à l'effort de désendettement opéré les années précédentes permettant la réduction du remboursement en capital des emprunts, soit une baisse de - 1,1 M€ sur la section d'investissement.

V – INFORMATIONS SUR LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Compte Financier Unique :

Le Département du Jura applique la nomenclature comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2023. Cette évolution était un préalable obligatoire au déploiement du Compte Financier Unique (CFU).

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il a vocation à devenir, à l'échéance 2027, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

VI – CONCLUSION

Le Département du Jura bénéficie actuellement d'une situation financière satisfaisante, fruit du maniement précautionneux des deniers publics depuis 2015. Ceci devrait normalement nous permettre d'appréhender l'avenir de façon optimiste.

Cependant, nous constatons, indépendamment de notre volonté, comme le souligne la Cour des Comptes, une baisse des recettes en 2023 (- 11 % de DMTO, de 5,1 % à 3,7 % de TVA, ...), une hausse des dépenses, la perte du levier fiscal, simplement une perte d'autonomie.

Les dépenses sociales et humaines s'accroissent. L'application de la revalorisation du point d'indice et du Ségur sur une année pleine n'est pas sans conséquence, d'autant plus du fait que l'État impose ces dépenses supplémentaires sans prévoir de recettes suffisantes en face.

Je relaie avec insistance cette alerte de la Cour des Comptes qui constate, dans son rapport sur les finances locales 2023 (octobre 2023), que les « Départements décident de manière autonome d'à peine 20 % de leurs recettes ». Ce constat porte sur la moyenne des recettes de DMTO et de Taxe d'Aménagement des Départements. Dans le Jura, elles représentent moins de 10 % des recettes en année haute et ne constituent plus un levier puisque le taux de DMTO est déjà à son maximum (4,5% pour la part départementale) comme c'est le cas pour 95 % des Départements.

Nous présentons un budget devant les Jurassiens sur lequel nous perdons un peu plus le contrôle chaque année.

Néanmoins, les collectivités locales, le Département du Jura sont tenus, de par la loi, de présenter un budget en équilibre, contrairement à l'État qui accumule la dette tout en ne maintenant pas un niveau satisfaisant de services publics.

Les finances saines de la Collectivité nous autorisent à poursuivre nos financements dans l'ensemble de nos domaines de compétences. Chaque euro engagé l'est précisément et utilement au service des Jurassiens.

En 2024, 141,2 M€ seront consacrés aux affaires sociales, soit 39 % du budget de la Collectivité. Nous poursuivons nos investissements sur nos bâtiments et nos collèges avec 14,8 M€ d'investissements prévus ainsi que d'importants travaux sur nos routes avec 25,5 M€ (Pont de Salans, la RD 1083 entre Plainoiseau et Mantry, la descente de Montaigu sur la RD 52 et le giratoire sur la RD 53 à Arbois).

L'investissement voté pour le Budget Primitif 2024 est, pour la première fois depuis 2019, inférieur à l'année précédente, puisque le déploiement du très haut débit touchera à sa fin en 2024 dans le Jura.

Notre collectivité, notre budget, par notre souci de proximité journalière, sont adaptés aux besoins des Jurassiens.

Nous serons suffisamment flexibles pour nous adapter encore aux aléas – inflation, nouvelles décisions nous impactant sans concertation.

Ainsi, il nous faut travailler ensemble pour être efficaces, concrets et responsables.

Au-delà d'un acte comptable, le Budget 2024 doit maintenir la cohésion sociale jurassienne et la confiance des Jurassiens en l'avenir.

VI – LES BALANCES BUDGÉTAIRES

Les balances complètes du Budget primitif 2024 se présentent comme suit en euros. Elles consolident l'ensemble des opérations réelles (dont opérations internes) et des mouvements d'ordre (montants en italique) neutres en termes de trésorerie.

BUDGET PRINCIPAL	DÉPENSES	RECETTES
Investissement		
• mouvements réels	74 573 084 €	35 368 691 €
• mouvements d'ordre	<i>10 845 000 €</i>	<i>50 049 393 €</i>
Fonctionnement		
• mouvements réels	278 367 832 €	317 572 225 €
• mouvements d'ordre	<i>44 949 393 €</i>	<i>5 745 000 €</i>
TOTAL GÉNÉRAL	408 735 309 €	408 735 309 €

BUDGET ANNEXE LDA	DÉPENSES	RECETTES
Investissement		
• mouvements réels	410 100 €	0 €
• mouvements d'ordre	<i>133 400 €</i>	<i>688 000 €</i>
Fonctionnement		
• mouvements réels	6 689 500 €	7 244 100 €
• mouvements d'ordre	<i>570 000 €</i>	<i>15 400 €</i>
TOTAL GÉNÉRAL	7 803 000 €	7 947 500 €

BUDGET ANNEXE FDE	DÉPENSES	RECETTES
Investissement		
• mouvements réels	51 000 €	0 €
• mouvements d'ordre	<i>10 000 €</i>	<i>61 000 €</i>
Fonctionnement		
• mouvements réels	1 719 326 €	1 770 326 €
• mouvements d'ordre	<i>61 000 €</i>	<i>10 000 €</i>
TOTAL GÉNÉRAL	1 841 326 €	1 841 326 €

BUDGET ANNEXE NUMÉRIQUE	DÉPENSES	RECETTES
Investissement		
• mouvements réels	6 000 000 €	7 000 000 €
• mouvements d'ordre	0 €	1 400 000 €
Fonctionnement		
• mouvements réels	1 300 000 €	2 700 000 €
• mouvements d'ordre	1 400 000 €	0 €
TOTAL GÉNÉRAL	8 700 000 €	11 100 000 €

Le Conseil départemental :

- approuve les inscriptions de crédits proposées ci-dessus dans le cadre du Budget primitif 2024,
- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions,
- autorise le Président, dans le cadre de la fongibilité des crédits prévue à l'instruction comptable M57, à effectuer des virements entre chapitres d'une même section, à l'exclusion du chapitre des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles prévues au Budget primitif de chaque section.

POINT FINANCIER					
	Montant global du rapport (ANNEE n)	Pour <u>MEMOIRE</u>, rappel des crédits <u>DEJA VOTES</u> (à périmètre constant)			
		ANNEE n - 1 (à remplir à l'étape BP)		ANNEE n (à remplir aux étapes DM1 et DM2)	
		BP	DM1 et/ou DM2	BP	DM 1
AP	11 100 000 €	30 700 000 €			
Crédit de paiement					
<u>Budget Principal</u>					
- Investissement :	85 418 084 €	88 819 961 €			
- Fonctionnement :	323 317 225 €	316 284 366 €			
<u>Budget annexe Laboratoire</u>					
- Investissement :	543 500 €	391 000 €			
- Fonctionnement :	7 259 500 €	7 155 500 €			
<u>Budget annexe FDE</u>					
- Investissement :	61 000 €	60 000 €			
- Fonctionnement :	1 780 326 €	1 772 506 €			
<u>Budget annexe Numérique</u>					
- Investissement :	6 000 000 €	15 600 000 €			
- Fonctionnement :	2 700 000 €	2 905 000 €			
Recette					
<u>Budget Principal</u>					
- Investissement :	85 418 084 €	88 819 961 €			
- Fonctionnement :	323 317 225 €	316 284 366 €			
<u>Budget annexe Laboratoire</u>					
- Investissement :	688 000 €	663 000 €			
- Fonctionnement :	7 259 500 €	7 155 500 €			
<u>Budget annexe FDE</u>					
- Investissement :	61 000 €	60 000 €			
- Fonctionnement :	1 780 326 €	1 772 506 €			
<u>Budget annexe Numérique</u>					
- Investissement :	8 400 000 €	15 600 000 €			
- Fonctionnement :	2 700 000 €	2 905 000 €			

Délibération n° CD_2023_129 du lundi 18 décembre 2023	
Pour	32
Contre	2
Abstention	0
Président	Clément PERNOT : 

**BUDGET PRIMITIF 2024
BALANCES**

BUDGET ANNEXE AMENAG.NUMERIQUE			DEPENSES REELLES	DEPENSES D'ORDRE	RECETTES REELLES	RECETTES D'ORDRE
INVESTISSEMENT	021	VIREMENT SECTION EXPLOITATION				1 400 000
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			7 000 000	
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	730 000			
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 270 000			
	27	AUTRES IMMO FINANCIERES	1 000 000			
			6 000 000	0	7 000 000	1 400 000
FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	805 000			
	012	CHARGES DE PERSONNEL	474 000			
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVEST		1 400 000		
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	10 000			
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 000			
	75	AUT PRODUITS GESTION COURANTES			2 700 000	
			1 300 000	1 400 000	2 700 000	0
TOTAL			7 300 000	1 400 000	9 700 000	1 400 000
			8 700 000		11 100 000	

BUDGET ANNEXE DU FDE			DEPENSES REELLES	DEPENSES D'ORDRE	RECETTES REELLES	RECETTES D'ORDRE
INVESTISSEMENT	15	PROVISIONS POUR RISQUES		10 000		10 000
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51 000			
	28	AMORTISSEMENTS DES IMMOB.				51 000
			51 000	10 000	0	61 000
FONCTIONNEMENT	002	EXCEDENT DE LA SECTION D'EXPLO			307 835,13	
	011	DEPENSES EXPLOITATION COURANTE	145 300			
	012	DEPENSES AFF. AU PERSONNEL	1 456 606			
	016	DEPENSES AFF. A LA STRUCTURE	117 420	61 000		
	017	PRODUITS DE LA TARIFICATION			1 445 990,87	
	018	AUTRES PRODUITS EXPLOITATION			16 500	
	019	PROD. FINANCIERS & NON ENCAISS				10 000
			1 719 326	61 000	1 770 326	10 000
TOTAL			1 770 326	71 000	1 770 326	71 000
			1 841 326		1 841 326	

BUDGET ANNEXE DU LDA			DEPENSES REELLES	DEPENSES D'ORDRE	RECETTES REELLES	RECETTES D'ORDRE
INVESTISSEMENT	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFER		15 400		570 000
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES		118 000		118 000
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 000			
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	263 000			
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	117 500			
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCI	1 600			
			410 100	133 400	0	688 000
FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 742 900			
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS	3 939 000			
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFER		570 000		15 400
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	4 500			
	66	CHARGES FINANCIERES	100			
	67	CHARGES SPECIFIQUES	3 000			
	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMA			7 244 100	
			6 689 500	570 000	7 244 100	15 400
TOTAL			7 099 600	703 400	7 244 100	703 400
			7 803 000		7 947 500	

BUDGET PRINCIPAL

		DEPENSES REELLES	DEPENSES D'ORDRE	RECETTES REELLES	RECETTES D'ORDRE	
INVESTISSEMENT	900	SERVICES GENERAUX	3 132 400		700 000	
	901	SECURITE	470 000			
	902	ENSEIGNEMENT	11 010 000		1 939 991	
	903	CULTURE, VIE SOCIALE, SPORTS	1 491 000		13 000	
	904	SANTE ET ACTION SOCIALE	1 106 000			
	905	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	8 693 600		5 316 000	
	906	ACTION ECONOMIQUE	386 830			
	907	ENVIRONNEMENT	2 171 954		100 000	
	908	TRANSPORTS	31 504 600		3 130 000	
	922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			5 800 000	
	923	DETTES OPERATIONS FINANCIERES	14 606 700		18 169 700	
	925	OPERATIONS PATRIMONIALES		5 100 000		5 100 000
	926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		5 745 000		34 600 000
	951	VIREMENT SECTION DE FONCTIO				10 349 393
	954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOB			200 000	
		74 573 084	10 845 000	35 368 691	50 049 393	
FONCTIONNEMENT	930	SERVICES GENERAUX	18 033 300		1 717 000	
	9305	GESTION DES FONDS EUROPEENS	700 000		700 000	
	931	SECURITE	10 005 000		38 800	
	932	ENSEIGNEMENT	19 793 600		1 030 000	
	933	CULTURE, VIE SOCIALE, LOISIRS	6 832 600		29 500	
	934	SANTE ET ACTION SOCIALE	117 156 670		15 736 687	
	9343	APA	30 130 370		15 479 421	
	9344	RSA/REGULARISATIONS DE RMI	25 347 570		241 500	
	935	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	1 504 000		280 000	
	936	ACTION ECONOMIQUE	2 409 296		285 000	
	937	ENVIRONNEMENT	2 006 000		165 000	
	938	TRANSPORTS	29 152 300		838 200	
	940	IMPOSITIONS DIRECTES	10 250 738		12 800 000	
	941	AUTRES IMPOTS ET TAXES	2 550 000		214 300 817	
	942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			53 900 000	
	943	OPERATIONS FINANCIERES	2 341 388		300	
	944	FRAIS DE FCT DES GRPES D'ELUS	95 000			
	945	PROVISIONS	60 000		30 000	
	946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		34 600 000		5 745 000
953	VIREMENT LA SECTION D'INVEST		10 349 393			
		278 367 832	44 949 393	317 572 225	5 745 000	
TOTAL		352 940 916	55 794 393	352 940 916	55 794 393	
		408 735 309		408 735 309		

Budget Primitif 2024 du CD 39 : 366,3 M€

Dépenses		Recettes		
BP 2024		BP 2024		
Investissement	81,0 M€	81,0 M€		
	Dépenses d'équipement	53,5	Emprunt	
	* Routes & véloroutes	25,1	* Budget Principal	18
	* Bâtiments (dt acces.)	7,6	* Budget Aménagement numérique	0
	* Collèges	7,1	Subventions d'équipement reçues	16,1
	* Aménagement Numérique BA	6,0	dont Aides à la pierre	5,3
	* LDA BA	0,4	Aménagement numérique	7,0
	* Aéroport	4,0	Dotations d'investissement	2,3
	* Informatique CD	1,3	* DSID/DDEC/Radars	
	* Informatique Collèges	0,9	Ressources propres	47,2
* Autres (MG, Aff.Gén,...)	1,1	* FCTVA	5,8	
Subventions d'équipement	13,1	* Produits de cessions	0,2	
* Aides aux collectivités	4,0	* Autofinancement	41,2	
* Aides à la pierre	6,5			
* SDIS	0,5			
* Autres (Agri,Tour, Env, Educ...)	2,1			
Remboursement du capital de la dette	14,4			
Fonctionnement	41,2	326,5		
	285,3	Fiscalité directe	12,8	
	Dépenses d'aide sociale	137,3	* Frais d'assiette TFB	4,6
	* Enfance famille	26,2	* IFER (Imp forfait. sur les entreprises de réseaux)	1,5
	* Personnes handicapées	49,6	* FNIGR (Fds nat.garantie individuelle de ressources)	6,7
	* Personnes Agées	6,8	Fiscalité indirecte	214,3
	* APA	29,0	* TVA Compensation TFB	87,1
	* RSA et insertion	24,2	* TVA Compensation CVAE	14,6
	* FSL	0,8	* Droits de mutations à titre onereux	28,0
	* Autres	0,7	* Fds Péréquation DMTO	10,0
	Dépenses de personnel	76,0	* TSCA (Taxe sur les conventions d'assurance)	61,0
	* Budget Principal	71,5	* TICPE (taxe in tér. consomm'at' sur les produits énerg.)	9,7
	* Budget annexe LDA	4,0	* Taxe sur l'électricité	3,0
	* Budget annexe AN	0,5	* Taxe d'aménagement	0,9
	(+ 1,4 M€ pour le FDE dans ligne Enfance famille)		Dotations de fonctionnement	80,8
	Transports scolaires	12,4	* DGF	41,8
	* Compensation transfert Région	10,3	* allocations compensatrices	2,5
	* Transports élèves handicapés	2,1	* DCRTP (Dot.compensation,réforme de la TFP)	7,7
	Autres subventions versées	30,8	* DGD (Dotation Globale de Décentralisation)	1,7
	* CDT	1,4	* Fonds de financement de l'APA	15,3
	* SDIS	10,0	* CNSA (PCH et MDPH)	5,6
	* SMDT	0,4	* Ex Farpi (fds acad.rémunération de pers.internat)	0,6
* CAUE	0,5	* Aéroport	0,2	
* Enseignement/Collèges	8,5	* Conférence des financeurs	0,9	
* Culture, Sports et loisirs (dt EPCC)	4,0	* FSE+	0,7	
* Agriculture/Eco/Tourisme	0,6	* autres	3,8	
* Réseaux/aménagement/env	1,0	Autres recettes de fonctionnement	18,6	
* Aéroport	2,1	* Social: Recouv/Ressources	6,5	
* MDPH (dt revers.CNSA 0,6)	1,5	* LDA	7,2	
* FSE + programmes européens	0,7	* Refacturation MDPH	1,3	
* Autres (FDAL, ...)	0,2	* Réseau Haut débit	2,7	
Intérêts de la dette	2,1	* autres	0,9	
Autres Dépenses de fonct	26,7			
* Voirie	8,3			
* Aménagement numérique	0,8			
* LDA (hors RH)	2,5			
* Moyens Généraux+assurance	3,9			
* Informatique (RH+maintenance)	2,7			
* Informatique des collèges	0,4			
* Cabinet - Elus - Communicat°	2,4			
* Fds de péréquation DMTO	2,5			
* Autres (bât, Col, MDJ, Educ, celDL...)	3,2			